

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-808/SG/FP plaçant en position de mission en Métropole un administrateur civil et lui accordant ensuite un congé annuel .

n° 73-808/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
21 mai 1973

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1973

Date du numéro
10 juin 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Michel Rousseau, administrateur civil hors classe, directeur du port de commerce de Djibouti, est placé en position de mission en métropole pour la période du 24 juin 1973 au 7 juillet 1973. Art. 2. — Un congé annuel de deux mois, pour la période du 7 juillet 1973 au 7 septembre 1973, à passer à Locquirec -29241, est accordé à M. Michel Rousseau, administrateur civil hors classe (groupe I), directeur du port de commerce de Djibouti.